

1. Créer un « Espace femmes »

1. Contexte et description

Depuis sa création, l'asbl « Vie Féminine » travaille à l'émancipation individuelle et collective des femmes dans une optique de lutte contre les inégalités culturelles, sociales et économiques. Dans le cadre du Plan de cohésion sociale, l'asbl propose dans plusieurs communes wallonnes un « espace femmes » dédié à la **santé et au bien-être**. L'objectif de cette initiative est d'amener les participantes à adopter de nouveaux comportements et à devenir actrices de leur propre santé avec à la clé une information sur diverses thématiques liées à la santé et au bien-être (dossier médical global, médicaments génériques, médecines parallèles, nutrition, stress, ateliers cuisine, influence de la publicité, arnaques à la consommation...). L'espace femmes permet également de rompre l'isolement social de certaines participantes, de favoriser l'estime de soi mais aussi de valoriser les compétences personnelles. L'idée est de permettre aux femmes de découvrir le plaisir du partage autour d'une activité créatrice, le plaisir du débat autour d'un thème proche de leur vécu, de pouvoir donner leur avis, d'échanger des compétences, de rencontrer d'autres femmes, d'être accueillies, entendues, en dehors d'un lieu formel.

2. Publics cibles

L'espace femmes s'adresse à toutes les citoyennes de l'entité en privilégiant la mixité sociale avec une attention particulière portée au public socialement fragilisé.

3. Parties prenantes

Diverses parties prenantes contribuent au succès de l'opération en vue de créer un véritable lieu de rencontre et d'insertion sociale à partir d'activités diverses :

- la commune ou le CPAS, partenaire privilégié, relaie l'initiative auprès des citoyennes par le biais de plusieurs canaux de communication (bulletin communal d'information, site internet, affiches et toutes-boîtes ; Facebook ; écrans TV...) et lors de permanences sociales ou encore de sorties culturelles ;

- les partenaires locaux (Mutualités, ONE, ASBL...) orientent également leur public intéressé vers l'espace femmes ;
- les bénéficiaires de l'action sont également ses premiers ambassadeurs via le bouche à oreille.

4. Mise en œuvre

- rencontres et réunions avec l'ASBL « Vie féminine » ;
- signature d'une convention de partenariat ;
- mise à disposition par la commune d'un local adapté ;
- mise à disposition d'animatrices par l'asbl et appel à des experts selon les thèmes abordés ;
- diffusion de l'information vers les citoyens et les partenaires locaux en contact avec le public cible.

5. Conditions de réussite

Le succès de l'espace femmes passe par l'abolition des barrières culturelles et le respect des unes et des autres. Chaque personnalité doit pouvoir s'y exprimer librement.

Il s'agit d'un lieu interculturel qui privilégie la convivialité, les échanges de savoirs et l'expression de chacune dans son identité culturelle propre, dans une ambiance d'ouverture et de respect de la différence.

Les différentes activités sont mises en place en fonction des besoins exprimés par les femmes et des objectifs d'éducation permanente de l'ASBL.

La solidarité d'Espace Femmes s'appuie sur l'autonomie laissée aux participantes et sur la prise de responsabilités par celles-ci dans le projet.

La gratuité des activités pour les participantes permet aux personnes précarisées d'y assister.

L'implication réelle du CPAS pour la mise en œuvre des activités réside dans la mise à disposition d'un local, de matériel, de personnels (notamment pour effectuer les courses alimentaires).



6. Pratiques exemplatives

ASBL «Vie Féminine», partie prenante du PCS notamment dans les communes d'Erquelinnes, Lobbes et Thuin.

A **Erquelinnes**, le groupe encadré par deux animatrices se réunit 2 fois par mois dans les locaux du relais citoyen. Des experts sont également invités en fonction des thèmes abordés. Les Femmes Prévoyantes Socialistes de Charleroi collaborent également au projet. Les animatrices ont réalisé divers ateliers sur l'image de la femme, le cholestérol, la communication, les médicaments génériques et la prise en main par chacun de sa santé.

A **Thuin**, le CPAS est également partenaire privilégié de l'action (mise à disposition d'un local, de matériel, de personnel notamment pour effectuer les courses alimentaires).



A **Lobbes**, l'espace femmes comprend en premier lieu différents groupes comme l'atelier tricot, l'atelier aquarelle, l'atelier patchwork, l'atelier d'écriture et un espace de parole. Des espaces plus spécifiques sont alors ajoutés pour traiter d'autres aspects comme l'intervention de tiers : par exemples, des ateliers culinaires, des espaces bien-être ou encore des ateliers produits d'entretien maisons.

